

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Vendredi 21 juillet 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 17 juillet s'est réuni vendredi 21 juillet 2017 à 18h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : Mme Marie Lacombe 1ère adjointe, M. Laurent Magréault d'Attoma 2ème adjoint, M. Daniel Buisson 3^{ème} adjoint, Mmes Nadine Caboche, Natacha Besse, Messieurs, Romain Janssoone, Daniel Pernot et Pierre Revol, conseillers.

Absents excusés : Frédéric Delétoile (procuration à Mme Lacombe), Jean-Michel Gensse (procuration à M Buisson), Jérôme Gavand (procuration à M Pernot), Stéphane Lardet.

Absents : Samüel Camelin, Marina Marqués.

Désignation du secrétaire : Mme Marie Lacombe a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/07/2017;

Le compte rendu du conseil du 06/07/2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Analyses des offres et choix du prestataire pour le marché de travaux des réseaux en ZA;

Mme le maire présente le rapport d'analyse des offres et la synthèse (tableau de notation) effectués par le maître d'œuvre (Sidec) :

Critère n°1 : Valeur technique de l'offre (Note sur 60)

		EIFFAGE (39)	GOYARD (39)	FAMY (01)/PETITJEAN (39)			
A - Moyens humains /15							
A1	Moyens en personnel et CAO, DAO propres à l'entreprise affectés à l'étude	3 à 4 personnes qualifiées (1 laborantin, 1 géomètre, 1 responsable QSE, 1 secrétaire)	5	1 à 2 personnes qualifiées (1 chargé d'étude, 1 secrétaire)	5	4 à 5 personnes qualifiées (1 chargé d'étude, 1 laborantin, 1 géomètre, 1 responsable QSE, 1 secrétaire)	5
A2	Moyens en personnel propre à l'entreprise affectés au chantier	2 Equipes qualifiées comprenant 5 conducteurs d'engins, 4 canalisateurs, 4 manœuvres et 2 maçons encadrés par un chef de chantier. Direction assurée par un conducteur de travaux	10	1 Equipe qualifiée et suffisante comprenant 2 conducteurs d'engins, 2 canalisateurs, 2 manœuvres, 1 maçon encadrés par un chef de chantier. Direction assurée par un conducteur de travaux	10	2 Equipes qualifiées (1 FAMY et 1 PETITJEAN) comprenant chacune 2 conducteurs d'engins, 1 canalisateur, 1 manœuvre et 1 maçon encadrés par un chef de chantier. Direction assurée par un conducteur de travaux pour chaque entreprise	10
B - Moyens matériels /10							
B1	Matériels et engins affectés au projet, cadence	Moyens matériels adaptés et importants. Cadences identiques à l'estimation	6	Moyens matériels adaptés et importants. Cadences identiques à l'estimation	6	Moyens matériels adaptés et importants. Cadences identiques à l'estimation	6
B2	Travaux ou tâches sous traitées	Sous-traitance envisagée pour le traitement de l'amiante - non définie au stade AO	2	Sous-traitance envisagée pour le traitement de l'amiante - non définie au stade AO	2	Sous-traitance envisagée pour les travaux de revêtement - non définie au stade AO	2
B3	Description du phasage pour assurer le suivi technique et financier des opérations	Méthodologie d'exécution détaillée et adaptée	2	Méthodologie d'exécution détaillée et adaptée	2	Méthodologie d'exécution détaillée et adaptée	2
C - Fournitures /15							
C1	Principales fournitures et fournisseurs (confère tableau)	Liste complète avec fourniture des principales fiches techniques	15	Liste incomplète avec fourniture des principales fiches techniques	13	Liste incomplète avec fourniture de quelques fiches techniques	11
D - Gestion des matériaux polluants /15							
D1	Dispositions prises pour le traitement de l'amiante	Description détaillée de la méthodologie d'exécution. Absence de certification pour intervention sur ce type de matériaux	10	Prise en compte de l'intervention sur matériaux amiantés au travers d'un paragraphe sommaire. Personnel formé mais pas d'habilitation fournie	5	Prise en compte de l'intervention sur matériaux amiantés au travers d'un paragraphe sommaire. Personnel formé mais pas d'habilitation fournie	5

E - SOPAQ et SOGED		/5						
E1	SOPAQ	/3	Paragraphe détaillé sur le système de Qualité, Sécurité, Environnement avec élaboration PAQ	3	Paragraphe détaillé sur le système de Qualité, Sécurité, Environnement avec élaboration SOPAQ	3	Paragraphe détaillé sur le système de Qualité, Sécurité, Environnement avec élaboration SOPAQ	3
E2	SOSED et SOGED	/2	Paragraphe détaillé sur l'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets avec élaboration SOGED	2	Paragraphe détaillé sur l'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets avec élaboration SOGED	2	Paragraphe détaillé sur l'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets avec élaboration SOGED	2
TOTAL NOTE TECHNIQUE			50		44		55	

Critère n°2 : Prix des prestations (Note sur 40)

Tranche ferme	EIFFAGE (39)		GOYARD (39)		FAMY (01)/PETITJEAN (39)	
	Offre de Base	Variante	Offre de Base	Variante	Offre de Base	Variante
	228 777,65 €	221 717,65 €	161 734,40 €	158 922,40 €	215 896,10 €	218 026,10 €
Tranche optionnelle	Offre de Base		Offre de Base		Offre de Base	
	11 130,25 €		12 675,00 €		19 240,60 €	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX						
	TF Offre de Base + TO	TF Variante + TO	TF Offre de Base + TO	TF Variante + TO	TF Offre de Base + TO	TF Variante + TO
Prix des offres en € HT avant vérification	239 907,90 €	232 847,90 €	174 409,40 €	171 597,40 €	235 136,70 €	237 266,70 €
Prix des offres en € HT après vérification	239 907,90 €	232 847,90 €	174 409,40 €	171 597,40 €	235 136,70 €	237 266,70 €

Note globale des offres (sur 100)	EIFFAGE (39)		GOYARD (39)		FAMY (01)/PETITJEAN (39)	
	TF Offre de Base + TO	TF Variante + TO	TF Offre de Base + TO	TF Variante + TO	TF Offre de Base + TO	TF Variante + TO
	83,61	84,48	87,36	88,00	75,19	74,93
Classement des offres	4	3	2	1	5	6

Au vu de cette analyse le maître d'œuvre propose de retenir la solution TF (tranche fixe offre de base) + TO (tranche optionnelle) proposée par l'entreprise SARL GOYARD, pour un montant de 174 407.40€ HT afin de procéder aux travaux de renouvellement des réseaux AEP et EP – rue des Artisans -

Le conseil, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité des présents, l'entreprise Goyard pour la réalisation des travaux pour une somme de 174 407.40€ HT
Une délibération sera prise.

3. Questions diverses :

- Suite au point 7 du conseil du 06/07 qui retenait la société Enera pour le diagnostic des salles communales, Mme Lacombe expose qu'une subvention peut-être demandée auprès de l'Ademe et du Conseil Régional. Le conseil autorise Mme Lacombe à solliciter tout organisme pouvant aider financièrement la commune sur ce dossier. Une délibération sera prise.
- Mme le maire présente le projet établi par l'OPH-Maison pour tous et concernant le lotissement au pré de la Frérie.
- Mme le maire rappelle la délibération du 24/03/2017 validant la rénovation des appartements du presbytère et présente les 2 devis réactualisés reçus. Le conseil retient l'entreprise la moins-disante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.